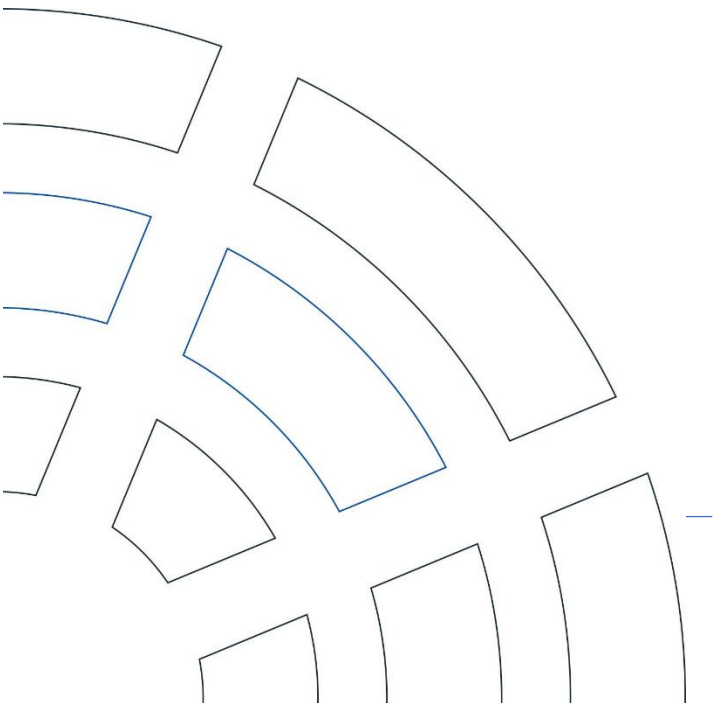




ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

Dialogue Transparence Partenariats



Fondée en 1955, l'**Assemblée parlementaire de l'OTAN** (AP-OTAN) sert d'organisation interparlementaire consultative auprès de l'Alliance atlantique.

Parce qu'elle rassemble des parlementaires venus des quatre coins de l'Alliance, l'AP-OTAN forme un lien essentiel entre l'OTAN et les parlements de ses pays membres, contribuant à l'édification d'un consensus parlementaire et public autour des politiques alliées.

En même temps, elle introduit plus de transparence dans la politique de l'OTAN et aide à sensibiliser les milieux parlementaires aux questions de sécurité d'une importance majeure et à les comprendre. Par ailleurs, elle joue un rôle crucial dans la préservation et la consolidation de la relation transatlantique qui sous-tend l'Alliance.

Depuis la fin de la guerre froide, l'Assemblée assume de nouvelles fonctions en associant à ses travaux les parlementaires de pays d'Europe centrale et orientale et au-delà, qui désirent se rapprocher de l'OTAN. Cette démarche apporte une assistance politique et pratique et va dans le sens d'un renforcement de la démocratie parlementaire dans toute la région euro-atlantique, complétant et consolidant les programmes de partenariat et de coopération de l'OTAN.

Le siège du secrétariat international de l'Assemblée, composé de 28 personnes, est situé au centre de Bruxelles.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

L'AP-OTAN compte 269 délégués des 30 pays membres de l'OTAN. Participent également à ses travaux, les délégués de 11 pays associés, du Parlement européen, de 4 pays partenaires régionaux et membres associés méditerranéens, ainsi que de 8 observateurs parlementaires et de 2 assemblées interparlementaires.

L'organe exécutif de l'Assemblée est la commission permanente qui comprend les chefs des délégations membres, le président, les vice-présidents, le trésorier et le secrétaire général. Le secrétariat international, dirigé par son secrétaire général, est responsable de l'ensemble des tâches administratives et de la majeure partie des recherches et analyses destinées à épauler les commissions, sous-commissions et autres groupes dans leurs activités.

Il y a cinq commissions : commission sur la démocratie et la sécurité, commission de la défense et de la sécurité, commission de l'économie et de la sécurité, commission politique et commission des sciences et des technologies. Elles sont chargées d'étudier toutes les grandes questions contemporaines qui se posent dans leurs domaines de compétence respectifs. À ces commissions viennent s'ajouter le Groupe spécial Méditerranée et Moyen-Orient qui cherche à intensifier le dialogue et la compréhension interparlementaires avec les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le Conseil interparlementaire Ukraine-OTAN et le Conseil interparlementaire Géorgie-OTAN. La commission parlementaire OTAN-Russie, a été suspendue en avril 2014.

Deux sessions sont tenues chaque année au printemps et en automne (annuelle) dans différents pays. Les commissions et les sous-commissions élaborent des rapports dont les projets sont examinés à la session de printemps de l'Assemblée, puis révisés et actualisés pour discussion, modification et adoption à la session annuelle en automne.

Lors de la session annuelle, les commissions préparent aussi des recommandations de politique générale qui sont mises aux voix en séance plénière et adressées au Conseil de

l'Atlantique Nord. Outre celles qu'elles tiennent durant les sessions, les commissions et sous-commissions organisent plusieurs réunions par an dans un pays membre ou associé, réunions à l'occasion desquelles elles entendent des exposés de la part de représentants gouvernementaux et parlementaires de haut rang ainsi que de scientifiques et d'experts chevronnés.

FINANCEMENT

L'Assemblée est financée directement par les parlements et les gouvernements des pays membres ; sur le double plan financier et administratif, elle est indépendante de l'OTAN.

LE PROGRAMME ROSE-ROTH

Le programme Rose-Roth de partenariat et de coopération est un chapitre essentiel des activités de l'Assemblée, initialement destiné aux pays d'Europe centrale et orientale, puis étendu à toute la région euro-atlantique. Ce programme vise à aider les pays partenaires, principalement dans les Balkans et le Caucase du Sud, tout au long d'un difficile processus de transition qui implique la mise en application de réformes ardues sur les plans politique et économique.

Le programme Rose-Roth consiste en une série de séminaires consacrés aux questions actuelles de sécurité régionale et en programmes de formation à l'usage du personnel parlementaire et des membres de Parlement. L'objectif est d'éveiller la prise de conscience parlementaire, d'établir des contacts et de partager expérience et savoir-faire. Une attention particulière est accordée à la promotion du principe de l'exercice d'un contrôle démocratique sur les forces armées et au développement d'une véritable supervision parlementaire de la défense et des forces armées.

LE PROGRAMME D'INFORMATION SUR L'OTAN

Le programme d'information sur l'OTAN est destiné avant tout aux parlementaires des pays de l'OTAN ou des pays du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) qui en sont à leur premier mandat ou qui sont responsables pour la première fois de questions de sécurité ou de relations internationales. Le programme a pour but de fournir un aperçu approfondi du fonctionnement et des politiques de l'OTAN et du Grand Quartier Général des Puissances Alliées en Europe (SHAPE) et de l'évolution des relations de l'Alliance avec ses nombreux partenaires. L'initiative a été lancée en 2000. Depuis, le programme se tient chaque année à Bruxelles.

LE FORUM PARLEMENTAIRE TRANSATLANTIQUE

En 2001, de plus en plus préoccupée par le développement d'une "dérive" transatlantique dont les effets se font sentir tant au travers des attitudes que des politiques adoptées par les uns et les autres, la commission permanente de l'AP-OTAN a décidé d'organiser un Forum parlementaire transatlantique qui contribue à établir la nature des divergences transatlantiques et, éventuellement, à dégager des idées permettant d'y remédier. Le forum comprend des discussions avec de hauts fonctionnaires du gouvernement des États-Unis et des experts des milieux universitaires.

















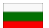













Il a lieu chaque année à Washington, D.C. en coopération avec la *National Defense University* (NDU) et l'*Atlantic Council of the United States* (ACUS).












LE GROUPE SPÉCIAL MÉDITERRANÉE ET MOYEN ORIENT

Dans le cadre de ses activités avec les pays partenaires, l'Assemblée a fondé, en 1995, un Groupe spécial Méditerranée dans le but d'entamer un dialogue politique avec les législateurs des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN). Le programme de ce Groupe s'est élargi au fil du temps et a reçu un nouvel élan après les soulèvements arabes. Aujourd'hui, l'Assemblée entretient des relations régulières à différents niveaux avec les parlements de six pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc, la Tunisie, ainsi qu'avec le Conseil national palestinien. Des contacts préliminaires ont également été pris avec la Libye ainsi qu'avec certains pays du Golfe et du Sahel.





Parmi les activités annuelles du Groupe figurent une visite dans l'un des pays partenaires régionaux et membres associés méditerranéens, ainsi que deux séminaires méditerranéens, dont un est organisé en collaboration avec le parlement italien. Ces réunions ont pour but de sensibiliser davantage les parlementaires aux problèmes de la région, de promouvoir un dialogue politique interparlementaire et de partager expérience et savoir-faire avec des législateurs des pays du Maghreb et du Moyen-Orient.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

Délégations membres	Députés	
États-Unis	36	
France	18	
Allemagne	18	
Italie	18	
Türkiye	18	
Royaume-Uni	18	
Canada	12	
Pologne	12	
Espagne	12	
Roumanie	10	
Belgique	7	
République tchèque	7	
Grèce	7	
Hongrie	7	
Pays-Bas	7	
Portugal	7	
Bulgarie	6	
Danemark	5	
Norvège	5	
Slovaquie	5	
Croatie	5	
Lituanie	4	
Albanie	4	
Estonie	3	
Islande	3	
Lettonie	3	
Luxembourg	3	
Monténégro	3	
Slovénie	3	
République de Macédoine du Nord	3	
30	269	

Délégations associées		
Ukraine	8	
Autriche	5	
Azerbaïdjan	5	
Serbie	5	
Suède	5	
Suisse	5	
Finlande	4	
Géorgie	4	
Arménie	3	
Bosnie-Herzégovine	3	
République de Moldova	3	
11	50	

Délégation du Parlement européen		
	10	

Délégations des partenaires régionaux et membres associés méditerranéens		
Algérie	3	
Maroc	3	
Israël	3	
Jordanie	3	
4	12	

Délégations des observateurs parlementaires		
Assemblée du Kosovo	2	
Australie	2	
Égypte	2	
Japon	2	
Kazakhstan	2	
Conseil national palestinien	2	
République de Corée	2	
Tunisie	2	
8	16	

Délégations des Assemblées interparlementaires		
AP OSCE	2	
APCE	2	
2	4	

COMMISSIONS, SOUS-COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Commission sur la démocratie et la sécurité (CDS)

Sous-commission sur la résilience et la sécurité civile (CDSRCS)

Commission de la défense et de la sécurité (DSC)

Sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense (DSCFC)

Sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité (DSCTC)

Commission de l'économie et de la sécurité (ESC)

Sous-commission sur la transition et le développement (ESCTD)

Sous-commission sur les relations économiques transatlantiques (ESCTER)

Commission politique (PC)

Sous-commission sur les partenariats de l'OTAN (PCNP)

Sous-commission sur les relations transatlantiques (PCTR)

Commission des sciences et des technologies (STC)

Sous-commission sur les tendances technologiques et la sécurité (STCTTS)

Groupe spécial Méditerranée et Moyen-Orient (GSM)

Conseil interparlementaire Ukraine-OTAN (UNIC)

Conseil interparlementaire Géorgie-OTAN (GNIC)

Commission parlementaire OTAN-Russie (NRPC)

(Interrompue à partir d'avril 2014)

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

Président

Joëlle Garriaud-Maylam (France)

Vice-présidents

Zaida Cantera (Espagne)

Kevan Jones (Royaume-Uni)

Linda Sanchez (Etats-Unis)

Nicu Falcoi (Roumanie)

Michał Szczerba (Pologne)

Trésorier

Wolfgang HELLMICH (Allemagne)

Secrétaire générale

Ruxandra POPA (France)

